

Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt cinq, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

**Etaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, GAS Marcel, HUMBERT Régis, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth,

**Absent excusé** : CICOELLA Sébastien (pouvoir à GAS Marcel), FANJAT Pierre,

**Date de la convocation** : 11 décembre 2025

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Garantie d'emprunt pour l'opération AIH – modification : 5 logements PSLA

Le maire informe l'assemblée qu'Alpes Isère Habitat apporte des modifications au programme immobilier dénommé « Les Coquelicots ». Ainsi, la délibération 2025-022 doit être modifiée.

Sur les 8 logements initialement prévus PSLA en accession, Alpes Isère Habitat fait l'acquisition de 5 de ces logements en VEFA pour PSLA.

Dans le cadre de cette modification de programme, opération de construction de 5 logements PSLA en accession, le prix de revient prévisionnel s'élève à 1 205 598,34 € TTC financé par un prêt PSLA d'un organisme de crédit bancaire estimé à 1 147 123,72 € et des fonds propres de notre organisme pour le reste à financer soit 58 474,62 €.

Alpes Isère Habitat nous sollicite pour l'obtention de l'accord de principe pour la garantie d'emprunt du PSLA pour un montant prévisionnel de 1 147 123,72 € qui correspond à 100 % de la part à garantir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve la garantie à hauteur de 100 % pour le projet de construction de 5 logements PLSA,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 18 décembre 2025

**Le Maire,**  
Serge MERCIER

